

Les antiradars gagnent leur combat

JUSTICE. Condamnés en première instance, les membres d'un groupe Facebook signalant la présence de radars sur les routes de l'Aveyron en temps réel ont été relaxés hier en appel.

IL A ACCUEILLI la décision d'un « cri de rage », doublé d'un « immense soulagement ». Mathieu, 24 ans, faisait partie des 13 internautes rejugés en juin à Montpellier (Hérault) pour s'être « soustraits à la constatation d'infractions routières ». Une première fois en septembre 2014, à Rodez, ces animateurs ou simples adhérents du groupe Facebook « qui te dit où est la police en Aveyron » avaient été condamnés à un mois de suspension du permis de conduire. Des peines balayées hier par le délibéré de la cour d'appel de l'Hérault, laquelle a purement et simplement relaxé tout le monde.

Ce jugement était particulièrement attendu par M^e Rémy Josseume, avocat de la plupart des prévenus et spécialiste du droit routier, pour lequel la décision « ferait forcément jurisprudence ». Car, si les « dispositifs permettant de se soustraire aux infractions routières » sont interdits par la loi, qu'en était-il de Facebook ? Sur le réseau social pullulent des dizaines de ces groupes locaux dont les 800 000 adhérents revendiqués s'informent mutuellement de la présence des radars, mais aussi des bouchons ou des accidents.

« Notre position en la matière a toujours été claire, souligne M^e Josseume. A partir du moment où l'administration n'interdit pas ces groupes — ce qui pourrait être fait par décret en quarante-huit heures —, ce n'était pas à la justice de le faire. »



Les avocats au cœur de l'affaire, dont M^e Rémy Josseume (deuxième en partant de la droite) qui défendait la plupart des prévenus, se félicitent de cette décision. (PhotoPQR/« le Midi libre »/Bruno Campels.)

D'autant que le texte de loi utilisé dans ce cas précis remonte à 1974... « Facebook, c'est un peu l'appel de phares numérique », évoque l'avocat, lequel se félicite par ailleurs de

ce « rééquilibrage », à l'heure où les avertisseurs de radars participatifs, type Coyote, sont, eux, autorisés.

Les animateurs du groupe de l'Aveyron, pour leur part, n'ont ja-

mais douté du bien-fondé de leur démarche, quand bien même leur page a été supprimée par Facebook il y a quelques semaines. « On trouvait les forces de l'ordre en Aveyron par-

« Même des policiers nous ont soutenus »

Mathieu, 24 ans, un des prévenus relaxés

ticulièrement vicieuses, assume Mathieu. Nous avons par exemple vu des gendarmes en tenue de camouflage couchés sur le bas-côté... » Au fil des mois, d'une poignée d'adhérents, le groupe avait bondi à plusieurs milliers. Par la suite, « ces pages ont poussé comme des champignons », note Mathieu. Le procureur de Rodez, Yves Delpérié, en avait alors fait une affaire personnelle, rappelant qu'entre 2012 et 2013 le nombre de morts sur les routes aveyronnaises avait bondi de 19 à 34.

Mais pour M^e Josseume, ce faisant, le magistrat se trompait de cible. « Aucune de ces personnes n'a un profil de délinquant », rappelle l'avocat, qui considère que ces pages « participent à la sécurité routière ». « Même des policiers nous ont soutenus », renchérit Mathieu. A l'inverse, ceux qui militent contre les violences routières sont beaucoup plus mitigés. « C'est avec ces sites que des conducteurs alcoolisés ou sous l'emprise de stupéfiants vont éviter les contrôles, déplorait ainsi Philippe Poinsot, président de l'association Marilou. Le seul objectif de ceux qui participent à ces pages est de ne pas perdre de points. En la matière, le mieux pour les conserver, c'est de respecter le Code de la route. »

NICOLAS JACQUARD

DRAME. Lors de la Techno Parade

« Je ne comprends pas pourquoi il a escaladé la statue »

Marie-Annick, la grand-mère du jeune homme mort après avoir chuté de 20 m

IL AVAIT PRIS LE TRAIN pour venir de Bayeux (Calvados) à Paris et assister à la Techno Parade samedi dans les rues de la capitale. Il avait aussi pris soin de prévenir d'abord sa grand-mère qui l'a élevé. Christopher Victoire, 21 ans, jeune chauffeur routier de Saint-Côme-de-Fresné (Calvados), est mort après avoir escaladé sous la pression de la foule la statue de la République. Tandis que d'autres lui criaient de descendre. Une chute effroyable où le corps de la victime heurte à plusieurs reprises la statue et le piédestal avant de s'écraser sur le terre-plein après une chute de plus de 20 m de haut.

Christopher était parvenu à s'accrocher sur le drapé de la statue, mais les spectateurs se sont alors tournés vers lui en le pointant du doigt. Il a alors voulu reprendre l'ascension comme un défi avant de perdre un équilibre précaire et faire une glissade fatale. « Pour moi, c'est un assassinat. C'est parce que mon fils a voulu s'arrêter que les gens hurlaient à mon fils de continuer », estime Nadège Victoire, sa mère qui évoque son incompréhension face à la diffusion de la vidéo du drame : « C'est à cause d'eux que mon fils est mort. Je ne comprends pas la réaction

des gens. » Jointe hier soir, la mère ne savait pas encore si elle allait porter plainte ou pas.

Sa grand-mère Marie-Annick Victoire, 63 ans, refusait hier soir de « se mêler de cette polémique qui n'a pas sa place au moment du deuil ». Son petit-fils devait rentrer dimanche « après la fête, qu'il aimait tant ». « Il était mon premier petit-fils. C'est moi qui l'ai élevé ici au village. C'était convenu comme cela après la séparation de ses parents. Sa passion, c'était d'aller à la plage quand il revenait ici le week-end et faire la fête comme tous les jeunes de son âge. Cruel destin », ajoute encore Marie-Annick, essoufflée.

Christopher débutait dans la vie active et était passionné de skateboard

Elle se souvient « combien il était heureux le jour de ses 18 ans quand son père lui a acheté sa voiture » lui qui « parcourait les rues du village avec son skate ». Son autre passion. « Je ne comprends pas comment l'idée lui est venue d'escalader cette statue », ajoute la grand-mère qui « n'en veut à personne ». Christopher

avait obtenu son bac pro mention chauffeur routier en juin 2013 au lycée Arcisse-de-Caumont à Bayeux. « Et il avait trouvé un emploi comme chauffeur intérimaire chez Miko. Le 27 septembre, son contrat prenait fin mais il avait déjà trouvé un autre travail à Flers (Orne) », détaille cette femme dévouée qui attend désormais une date pour les obsèques et a une pensée pour les trois demi-sœurs et le demi-frère de Christopher.

« Un jeune homme apprécié qui participait activement à l'organisation des Urban Spaces, un événement autour des sports urbains dans notre ville. Il s'installait dans la vie mais gardait le contact avec les fans de skate et avait un bon niveau », note Arnaud Tanquerel, le premier adjoint de Bayeux. Une marche blanche se déroulera samedi 26 septembre sur la place de la République de 14 heures à 17 heures. Une autopsie du corps de la victime a eu lieu hier mais les résultats, notamment des analyses toxicologiques, ne seront pas connus avant plusieurs jours.

JEAN-MARC DUCOS

VIDÉO leparisien.fr

La mère de la victime : « C'est un assassinat »



Place de la République (Paris III^e), samedi. Christopher s'était arrêté sur le drapé de la statue avant de reprendre son ascension, encouragé par la foule. (DR.)